Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 41 (2015)

Heft: 2

Artikel: L'argent et le travail dans le processus d'autonomisation des jeunes Latino-américain-e-s sans autorisation de séjour en Suisse

Autor: Carbajal, Myrian / Ljuslin, Nathalie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-814142

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'argent et le travail dans le processus d'autonomisation des jeunes Latino-américain·e·s sans autorisation de séjour en Suisse

Myrian Carbajal* et Nathalie Ljuslin**

1 Introduction

L'immigration latino-américaine en Suisse n'a cessé d'augmenter ces trente dernières années. Entre 1973, année d'arrivée des premières personnes exilées du Chili durant laquelle 3910 individus ont été recensés et 2013, où 51761 personnes ont été dénombrées dans les statistiques officielles, la population latino-américaine a été multipliée par treize (OFS 2014). Au-delà des statistiques officielles, ce flux migratoire comprend une importante présence de personnes sans autorisation de séjour.

La loi sur les étrangers (LEtr) réglemente les conditions d'admission et de séjour des immigré·e·s des pays non-membres de l'Union Européenne (UE) ou de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE). Selon la LEtr (2014), pour ces ressortissant·e·s de pays tiers, l'accès au marché du travail est réservé aux spécialistes, cadres et autres travailleuses et travailleurs qualifié·e·s. Ces conditions sont assorties de contingents d'autorisations, et dans tous les cas, la priorité doit être donnée aux personnes indigènes et ressortissantes de l'UE ou de l'AELE. Les personnes provenant d'autres Etats ne reçoivent donc qu'exceptionnellement des autorisations de séjour.

En 2005, date de l'enquête quantitative la plus récente sur ce sujet réalisée sur mandat de l'Office fédéral des migrations, le nombre de personnes sans autorisation de séjour vivant en Suisse est estimé à 90000. Selon cette étude, 10 à 30 % de cette population a eu des enfants depuis son arrivée en Suisse. Plus précisément, dans le Canton de Vaud, il s'agirait de 12000 à 15000 personnes sans permis de séjour dont 2400 à 4500 enfants et adolescent·e·s (Longchamp et al. 2005).

Si la situation, les caractéristiques et les problèmes spécifiques aux jeunes de la 2ème génération provenant des flux migratoires plus récents (Ex-Yougoslavie, Portugal) ou des premières vagues migratoires (Espagne et Italie) sont relativement bien connus aujourd'hui grâce à diverses recherches (Bolzman et al. 2003; Fibbi et al. 2003; Fibbi et Lercher 2007; Fibbi et Efionayi-Mäder 2008), il n'en va pas de même des jeunes issu·e·s de la migration latino-américaine, dont beaucoup ont été confronté·e·s tout au long de leur vie en Suisse à l'absence de permis légal de séjour. Les rares travaux existants à leur sujet se concentrent sur le thème de la résilience pendant ou à l'issue de la scolarité obligatoire (Crespo et Locher-Tobon 2004; Lévy

* Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR), CH-1762 Givisiez, myrian.carbajal@hefr.ch.
** RECIF, CH-2000 Neuchâtel, nathalie.ljuslin@gmail.com.

2004 ; Leuenberger 2007 ; Perregaux 2007). Aucune étude ne s'est penchée sur leur rapport à l'argent ni sur leur perception du travail comme voie d'acquisition de ressources financières permettant une existence autonome.

Sur la base d'entretiens réalisés auprès de treize jeunes Latinos-américain·e·s entre 16 et 22 ans sans autorisation de séjour[1], l'objectif de cet article est d'analyser, en prenant en compte le statut spécifique de ces jeunes, le rapport qu'elles et ils construisent à l'argent et au travail ainsi que l'influence de ces facteurs sur les processus d'autonomisation et d'accès à l'indépendance économique.

2 Perspective théorique

Si traditionnellement le franchissement successif de certaines étapes, comme la fin des études, le début de la vie professionnelle, le départ du domicile familial et finalement la formation d'un couple, correspondait, en tout cas en principe, à une norme bien établie du passage à l'âge adulte (Galland 1997), il n'en va plus de même aujourd'hui. D'une part, la séquence des étapes est loin d'être linéaire ; elle prend au contraire des formes mouvantes, partielles, voire réversibles. D'autre part, les marqueurs traditionnels de l'entrée dans la vie adulte se sont eux-mêmes transformés : « [L]'emploi évolue vers des formes plus flexibles, et (...) le lien conjugal se fait plus contractuel (...) » (Van de Velde 2008, 2). Enfin et surtout, la transition vers l'âge adulte, dans son déroulement comme dans son vécu subjectif, ne fait plus exclusivement référence à des statuts ou à des rôles sociaux formels mais renvoie également à des qualités subjectives telles que l'autonomie, la maturité et la responsabilité, qu'il s'agit d'attester et de faire reconnaître (Van de Velde 2008).

Si l'indépendance repose sur la disposition de ressources financières propres suffisantes, l'autonomie réside dans la capacité à se doter de sphères ou d'espaces à soi dans lesquels les individus se donnent et suivent leurs propres règles (De Singly 2000). En ce sens, l'« autonomie consiste à élargir les sphères dans lesquelles ces liens de dépendance sociale à l'égard des parents se trouvent dépassés » (Eckert 2009, 259). Selon Cicchelli (2000), l'autonomie ne peut pas être comprise sans son contraire, l'hétéronomie : les jeunes sont hétéronomes dans un domaine (études, finances) et autonomes dans un autre (les sorties, les loisirs) ; ils sont tributaires économiquement de leurs parents, tout en se construisant progressivement en tant qu'individus autonomes. Le processus d'autonomisation et de détachement progressif de la famille s'opère au travers de la construction d'un espace à l'intérieur de la maison, le « petit monde » de la chambre (De Singly 2000), de la négociation

1 Au moment des entretiens, quatre des treize jeunes interviewé·e·s avaient obtenu un permis de séjour (voir la description de l'échantillon dans la partie méthodologique). Nous avons néanmoins choisi de tous les regrouper sous l'unique catégorie de *jeunes sans autorisation de séjour* car notre analyse traite du rôle majeur joué par ce statut juridique sur la socialisation économique au sein du cadre familial et sur les trajectoires de formation et d'insertion professionnelle.

de certaines pratiques familiales, ou encore de l'insertion sur le marché du travail. En travaillant, les jeunes (notamment ceux qui sont issus de milieux populaires) peuvent non seulement disposer de ressources financières propres leur permettant d'accéder à la consommation, de gérer leur budget et d'assurer progressivement leur indépendance financière, mais aussi de négocier des espaces d'autonomie face à leurs parents, d'être reconnu·e·s par ces derniers et ainsi de se positionner comme autonomes et adultes (Avenel 2006; Bidart et Lavenu 2006; Van de Velde 2008; Molgat 2011; Moriau 2011).

Or, si d'une manière générale l'insertion sur le marché de l'emploi est problématique pour les jeunes issu·e·s de la migration[2], elle l'est encore plus pour les jeunes sans autorisation de séjour. Le statut juridique lors de l'entrée dans un pays occidental de personnes migrantes (par exemple via le regroupement familial, par le biais d'une demande d'asile, etc.) et les permis de séjour qui leur sont accordés forment un ensemble de barrières légales, directes et indirectes pour l'accès au marché de l'emploi (Chaïb 2004). En effet, les possibilités de travailler sont très inégales et soumises à des conditions de natures diverses. Il en résulte des formes de discrimination qui ont un réel impact sur l'insertion professionnelle.

Du fait de leur absence de statut légal, les jeunes Latino-américain·e·s rencontrent des difficultés particulièrement aiguës. Si pour les enfants sans statut légal, l'accès à la scolarité obligatoire est garanti par l'article 19 de la Constitution fédérale et semble bien fonctionner dans la pratique, les difficultés apparaissent au moment de l'entrée possible en formation post-obligatoire, les jeunes ne pouvant plus faire valoir un droit à la formation (Efionayi-Mäder et al. 2010). L'accès au marché du travail, et par conséquent les opportunités d'acquérir une indépendance financière et d'entrer dans un processus menant à l'autonomie sont, dès lors, limitées sinon absentes.

Ces jeunes, dès leur enfance, sont par ailleurs confronté·e·s à un environnement familial dans lequel des questions concernant la place du travail et la valeur de l'argent se posent, directement et indirectement. Venus pour travailler, leurs parents concrétisent leurs projets migratoires, structurent leurs modes de vie et donnent sens à leur séjour en Suisse prioritairement à travers le travail. Ce dernier est, toutefois, caractérisé par la précarité; il prend place dans des secteurs spécifiques comme les services domestiques (garde d'enfants, aide au ménage chez des privés), l'hôtellerie

2 Les différentes études portant, en Suisse, sur l'insertion professionnelle des jeunes issu·e·s de la migration montrent des différences d'insertion professionnelle selon l'origine géographique. Alors que les jeunes d'origine espagnole et italienne connaissent un processus d'insertion professionnelle semblable à ceux des jeunes d'origine suisse issu·e·s d'un milieu social comparable (Bolzman et al. 2003), cela n'est pas le cas pour les immigré·e·s de la deuxième génération provenant de l'Ex-Yougoslavie, du Portugal et de Turquie. Celles-ci et ceux-ci ont nettement moins de chances de terminer une formation tertiaire que les Suisses du même âge et de ce fait, sont plus susceptibles d'être au chômage (Krummenacher 2008) et d'être discriminé·e·s au moment de l'embauche, ceci même lorsque ces jeunes disposent de compétences semblables à celles des jeunes Helvètes et même après avoir effectué toute leur scolarité en Suisse (Fibbi et al. 2003).

et la restauration (Valli 2003), très souvent sur le marché du travail informel[3], *au noir* ou *au gris*[4].

Dès lors, en quoi ces modes de vie familiaux, organisés autour du travail et au sein desquels les jeunes évoluent et grandissent durant leurs premières années en Suisse, constituent-ils un environnement de socialisation[5] particulier ? En quoi cet environnement induit-il une vision spécifique de l'argent et du travail ? Dans le présent article, après une description de la méthodologie utilisée, nous analyserons le contexte de socialisation économique familiale et la construction du rapport à l'argent et au travail ainsi que le processus d'autonomisation en lien avec l'insertion – possible ou impossible – sur le marché de l'emploi.

3 Méthodologie

Le présent article se base sur une étude intitulée « Jeunes latino-américain·e·s sans autorisation de séjour : processus d'entrée dans la vie adulte »[6], menée dans le canton de Vaud, en région lausannoise. Nous avons interviewé, entre mai 2009 et octobre 2010, 13 jeunes Latino-américain·e·s hispanophones par le biais d'entretiens d'une durée moyenne de 75 minutes via la méthode des récits de vie. Celle-ci permet non seulement de recueillir une expérience vécue, intériorisée et retransmise, mais également d'inscrire l'action (ici les transitions vers la vie adulte) dans la durée (Bertaux 2005). Nous avons ensuite conduit une analyse de contenu classique à l'aide du logiciel d'analyse de données qualitatives ATLAS.ti. Nous avons associé les citations identifiées à une grille d'analyse qui s'est étoffée au fur et à mesure de la recherche par un phénomène d'itération entre hypothèses et corpus de données.

Comme il s'agissait de permettre une compréhension d'aspects complexes (représentations, stratégies, logiques d'action), la diversité de l'échantillon était

3 Selon le Bureau international du travail (BIT 2002, 3), le travail informel a comme caractéristique de ne pas être soumis d'une manière formelle à la législation sur le travail. Les travailleurs et travailleuses « sont caractérisé·e·s par un *fort degré de vulnérabilité* (...). Ils ne sont pas reconnus par la loi, et, dès lors, la protection juridique ou sociale dont ils jouissent est nulle ou très réduite (...). Ils doivent compter vaille que vaille sur des mécanismes institutionnels informels, souvent marqués par l'exploitation, qu'il s'agisse d'information, de marchés, de crédit, de formation ou de sécurité sociale (...). Leur emploi est généralement marqué par un fort degré d'instabilité et leurs revenus sont extrêmement faibles et irréguliers ».

4 Le travail est généralement *au noir*, à savoir sans autorisation délivrée par la police des étrangers (infraction de la législation en matière d'immigration) et également sans charges sociales (infraction de la loi sur le travail). Le travail est considéré *au gris* si les cotisations sociales, et éventuellement les impôts, sont déduits du salaire (Türker 2005). Cependant, l'activité professionnelle revêt dans la plupart des cas un caractère licite tant que celle-ci ne correspond pas à des activités illégales, comme la vente de drogues (Piguet et Losa 2002).

5 Pour une discussion concernant les diverses approches de la socialisation, voir par exemple l'ouvrage de Darmon (2012).

6 Financée par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) que nous remercions pour son soutien.

importante. Nous avons interrogé six jeunes femmes et sept jeunes hommes, entre 16 et 22 ans. L'âge à l'arrivée en Suisse variait entre 5 ans (1 cas) et 14 ans (2 cas) ; la majorité (8 cas) avait rejoint la Suisse entre 10 et 12 ans. Le recrutement des jeunes s'est avéré particulièrement difficile. Le mode d'accès à la population s'est fait par l'entremise de personnes de confiance, d'associations ou d'institutions. Dans quelques cas, l'« effet boule de neige » a fonctionné. Le fait que nous parlions l'espagnol et que nous ayons déjà des contacts avec certaines mères sans autorisation de séjour a grandement facilité l'accès au terrain. Lors de l'entretien, neuf jeunes étaient sans autorisation de séjour ; quatre avaient pu régulariser leur situation. Dans les autres cas, les parents avaient obtenu un permis de séjour provisoire dans le cadre d'une demande familiale de permis pour cas de rigueur (démarche fréquente dans le Canton de Vaud)[7]. Mais cette autorisation de séjour provisoire, accordée durant le temps de la procédure, ne s'étendait pas à leurs enfants. Ces jeunes n'avaient donc pas de permis de séjour ; pourtant, suite à la demande de régularisation de leur famille, leur absence de statut juridique avait été signalée aux autorités. Par conséquent, le fait de participer à notre enquête ne représentait pas un risque supplémentaire, ces jeunes vivant d'ores et déjà avec la possibilité d'une réponse négative. Cette situation a pu quelque peu biaiser les résultats de notre recherche ; ces jeunes vivant soit une amélioration de leurs parcours (par la régularisation), soit un dévoilement de leur absence de statut légal ; leurs propos restent toutefois pertinents puisque nous nous intéressions autant à leur parcours et à leur discours sur leur propre trajectoire qu'à la situation du moment.

Nous avons veillé à l'hétérogénéité de notre échantillon en termes de filières scolaires suivies. Dans le Canton de Vaud, durant les trois dernières années d'école obligatoire (secondaire I[8]), les élèves sont orienté·e·s selon leurs résultats scolaires soit vers la voie gymnasiale (menant à une maturité fédérale et ouvrant l'accès aux universités et hautes écoles), soit vers la voie diplôme (menant au certificat de culture générale ou diplôme de commerce et pouvant préparer à des certificats fédéraux de capacité ou à la maturité professionnelle commerciale), soit vers la voie dite professionnelle (apprentissage menant à un certificat fédéral de capacité) (Canton de Vaud 2014). A la sortie du secondaire I, les jeunes sans autorisation de séjour, même en cas de performances scolaires et de ressources personnelles suffi-

7 La Suisse n'a jamais procédé à des régularisations collectives. Seules des demandes individuelles ont jusqu'à présent abouti. Il s'agit de « cas de rigueur », pour raisons humanitaires, justifiés par l'extrême gravité de leur situation. Le Canton de Vaud a présenté à la Confédération, entre 2001 et 2009, 727 demandes sur 2166 pour l'ensemble de la Suisse (33 % du total). Seuls 37 % des demandes ont été approuvés. Durant le déroulement de la procédure, les cantons ont des pratiques différentes. A Genève et dans le Canton de Vaud, les personnes concernées peuvent obtenir une autorisation de séjour provisoire, mais elle n'est pas étendue aux enfants (Efionayi-Mäder et al. 2010).

8 Dans le système scolaire helvétique, le secondaire I comprend les dernières années de l'enseignement obligatoire. Cette appellation permet de distinguer la scolarité obligatoire de la scolarité post-obligatoire (secondaire II).

santes, n'ont aucune garantie de pouvoir accéder à l'enseignement post-obligatoire (secondaire II), la décision appartenant à la direction des établissements concernés. Les jeunes qui accèdent aux écoles de culture générale peuvent également voir leur cursus de formation entravé dans la mesure où des stages en entreprises sont exigés. L'apprentissage[9] était quant à lui, au moment de notre recueil de données, inaccessible pour les jeunes sans permis de séjour car le contrat d'apprentissage nécessitait une autorisation de travail et de séjour[10].

En termes de filière scolaire suivie, les jeunes de l'échantillon présentent les profils suivants :

- Six jeunes ont fini la scolarité obligatoire en filière professionnelle ; l'un d'eux, au bénéfice d'une autorisation de séjour, suit cette filière. Aucun·e de ces six jeunes, faute d'un permis de travail, n'a trouvé d'apprentissage. Aucun·e n'exerce d'activité lucrative, à l'exception d'un jeune homme qui travaille au gris dans la restauration ; les autres effectuent, de manière ponctuelle, des petits travaux dans le cadre familial ou de voisinage (babysitting, ménage) et souhaiteraient s'insérer dans le marché de l'emploi.
- Deux jeunes femmes ayant fini la scolarité obligatoire en filière diplôme ont pu intégrer l'école de culture générale et préparent une maturité professionnelle commerciale. Dans la mesure où cette maturité exige des stages en entreprise, l'une d'entre elles, faute d'un permis de séjour, a dû interrompre sa formation. L'autre, ayant obtenu son permis de séjour, poursuit sa formation et travaille comme téléphoniste à côté de ses études.
- Quatre jeunes ont fini leur scolarité en filière pré-gymnasiale et ont pu accéder, par la suite, à des études gymnasiales. Deux ont déjà commencé l'université ou une haute école. Ces jeunes ont toujours travaillé à côté des études. Parmi ces 4 jeunes, 2 ont obtenu un permis de séjour.

4 Socialisation familiale et construction du rapport à l'argent et au travail

Nous avons montré antérieurement (Carbajal 2004 ; Carbajal 2007) que les membres de la génération des parents latino-américain·e·s sans autorisation de séjour organisent leur mode de vie avec l'objectif de prolonger leur permanence en Suisse et d'accomplir

9 La formation professionnelle se divise en deux filières : la filière scolaire, dans laquelle l'entier de la formation (pratique et théorique) se fait en école et la filière de formation duale, ou en alternance, qui est la plus répandue et combine formation pratique en entreprise et cours théoriques en école (SEFRI 2014). Lorsque nous parlerons d'apprentissage, nous ferons référence au système dual de formation, soumis à la législation sur le travail.

10 Depuis le 1er février 2013, grâce à l'article 30 de l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA 2014), les jeunes sans autorisation de séjour peuvent accéder à l'apprentissage sous certaines conditions. Celles-ci étant excessivement restrictives, seul·e·s deux jeunes ont, à ce jour, déposé une demande auprès de l'Office fédéral des migrations (Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers 2014).

leur projets migratoire de type économique. La deuxième génération, socialisée dans ce milieu familial, développe un rapport spécifique à l'argent et au travail.

Enfants de migrants, ces jeunes apprennent dès leur plus jeune âge que gagner de l'argent implique des séparations familiales et des sacrifices puisque l'argent a justifié l'émigration d'un ou des deux parents. Avant de rejoindre leurs parents en Suisse, ces enfants ont vécu une période d'éloignement géographique d'un à deux ans ; ils comprennent donc que la raison de cette séparation est d'ordre économique. L'argent est associé à la séparation et aux sacrifices, cette vision étant ancrée dans leur expérience de conditions de vie précaire ; l'argent est également perçu comme justifiant l'émigration.

Ayant été scolarisé·e·s dans le pays d'immigration mais *sans-papiers*, ces jeunes gens voient leurs parents adopter un mode de vie centré sur le travail et prennent progressivement conscience des répercussions de la clandestinité sur la vie de leurs parents, notamment en termes du type d'emploi auquel ces derniers ont accès. Ce travail est en effet limité à quelques secteurs (ménage, garde d'enfants, jardinage, construction, restauration) et s'exerce dans des conditions particulières (exploitation, mauvais traitements, etc.) ; il est perçu comme n'ayant que peu de valeur ou n'est pas reconnu dans la société d'immigration. Le témoignage de Sofia souligne ces éléments :

> *La vie de mes parents est dure (...). C'est difficile parce que par exemple le chef de mon père lui parle fort et après mon père arrive à la maison avec les mains gonflées car il a beaucoup travaillé. [Est-ce qu'il travaille dans la construction ?] Dans la peinture. Ma mère aussi elle est fatiguée, on la voit toujours fatiguée. La vie de mes parents, elle est difficile. Ils doivent penser à nous, ce qu'ils vont nous donner à manger chaque jour et tout ça.* (Sofia, 17 ans, arrivée à 11 ans, sans autorisation de séjour, sans emploi)

Certaines familles latino-américaines en Suisse ont organisé leur mode de vie autour du travail, en se basant sur une logique d'épargne. Ce mode de vie implique des absences parentales prolongées du foyer : « [M]a mère elle travaille trop, des fois on la voit pas, parce qu'elle dit qu'elle doit travailler si jamais on doit partir » (Maria, 20 ans, arrivée à 12 ans, sans autorisation de séjour, sans emploi).

La vie quotidienne est également organisée de manière à « ne pas se faire remarquer », à passer inaperçu·e autant que possible dans l'espace public (respecter les normes, les règles, les horaires, etc.). Il est indispensable d'adopter des comportements conformes aux normes sociales afin d'éviter toute situation qui puisse mettre en péril le séjour en Suisse. Ainsi, il s'agit notamment d'honorer sans retard toutes ses factures, car le non-paiement de ces dernières pourrait entraîner des poursuites et dévoiler une présence illégale sur le territoire helvétique. Les dépenses familiales font l'objet d'une distinction entre « dépenses utiles » et « dépenses superflues » en fonction des besoins, mais aussi au vu des risques qu'elles comportent concernant

leur séjour en Suisse. En outre, certains parents envoient de l'argent de manière ponctuelle ou fréquente aux membres de la famille restés au pays d'origine[11].

Cette socialisation dans le cadre familial a plusieurs conséquences sur la vie des jeunes, notamment en ce qui concerne le processus d'autonomisation. Certain·e·s jeunes prennent la responsabilité de tâches domestiques comme la préparation du repas ou la garde des frères ou sœurs cadet·te·s, comme l'explique Lucia :

> *[M]oi aussi j'ai dû m'occuper de mon frère et puis de mon père quand ma mère, elle était ici. Et puis après quand elle travaillait pour la maison, puis je la voyais que les week-ends. Donc ça, je pense que ça m'a fait un peu grandir ; je dirais un peu trop vite. Parce que le fait de devoir prendre ses responsabilités alors que (...) alors que j'avais 10–11ans.* (Lucia, 19 ans, arrivée à 10 ans, autorisation obtenue il y a un an, en études)

D'autres jeunes, comme Maria, aident leurs parents dans l'exécution de certaines tâches qui nécessitent une bonne maîtrise du français : contact avec les caisses-maladie, démarches pour envoyer de l'argent au pays d'origine, etc. :

> *[Q]uand on est arrivés là, ma mère elle ne savait pas trop les choses. C'est moi qui écris tous les trucs, les lettres pour ses patronnes, ou l'école pour mes frères (...) Parce que chez moi, ma mère elle n'écrit pas, elle ne parle pas très bien (...) elle n'a pas le temps de suivre des cours. Mon beau-père non plus (...) c'était moi qui faisais tout (...).* (Maria, 20 ans, arrivée à 12 ans, sans autorisation de séjour, sans emploi)

Acquérant des compétences économiques précoces, ces jeunes participent de manière active à la reproduction du mode de vie familial en prenant des responsabilités vis-à-vis de l'extérieur en tant qu'intermédiaires linguistiques avec la société d'immigration (Carbajal et Ljuslin 2010).

Les modes familiaux de socialisation de ces jeunes contribuent à la construction d'un rapport à l'argent marqué par des images ambivalentes ; d'une part, l'argent se présente comme étant un moyen important et nécessaire pour assumer des responsabilités familiales (vis-à-vis de la famille proche et élargie) ; il est un bien qu'il ne faut pas gaspiller mais dépenser de manière réfléchie, responsable et solidaire. D'autre part, il signifie sacrifice et absences parentales menant à la prise précoce de responsabilités et à une certaine débrouillardise. Par rapport au travail, ils se voient également confronté·e·s à des images contradictoires : les visions du travail renvoyées par leurs parents comme structurant la vie quotidienne et donnant du sens au séjour en Suisse s'opposent à un vécu de non-valorisation, d'invisibilité et de non-reconnaissance découlant du type d'emploi occupé et de l'absence de statut légal. Ainsi, ces jeunes se retrouvent dans un champ de tension entre deux pôles, celui de la clandestinité (représenté par le type de travail que les parents effectuent)

11 Voir par exemple Kennedy et Roudometof (2002).

et celui de la « normalité » (représenté par le désir de conformité et d'intégration en Suisse). Leur processus d'autonomisation doit donc être appréhendé dans ce cadre caractérisé par de profondes ambiguïtés.

5 L'entrée sur le marché du travail et le processus d'autonomisation

Une partie des jeunes interviewé·e·s ont été initié·e·s au monde du travail par les activités professionnelles de leurs parents, sur le lieu de travail de ces derniers, avec les personnes qui les emploient. En effet, pendant les vacances, certains enfants aident ponctuellement leurs parents, qui leur donnent en contrepartie un peu d'argent de poche. Occuper, durant les périodes de vacances, le même type de travail que ses parents est cependant relativisé dans la mesure où ce travail n'est que provisoire et subsidiaire à un statut principal d'écolière ou d'écolier.

A la fin de la scolarité obligatoire, la question se pose très différemment. La possibilité d'intégrer une formation de type post-obligatoire est problématique. Ainsi, pour Maria, le fait d'effectuer des travaux ménagers comme ses parents la renvoie directement à son statut de sans-papiers, associé à des représentations très négatives et l'empêchant de se projeter dans un projet professionnel. Cela veut dire « ne faire rien du tout », « ne pas avancer dans la vie », « être bloquée au niveau des études », ce qui implique de reproduire les conditions familiales de clandestinité et le manque de considération et de reconnaissance sociales vécues par ses parents.

De l'analyse des entretiens se dégagent deux figures : celle de l'étudiant·e qui travaille et celle du *jeune hors cursus de formation*, qui montrent chacune une articulation spécifique du rapport au travail, des processus d'autonomisation et du statut légal en Suisse. C'est ce que nous allons examiner à présent.

5.1 L'insertion possible

A la sortie de l'école obligatoire, malgré leur manque de statut juridique, certain·e·s jeunes ont pu entrer dans des filières gymnasiales et par la suite accéder à l'université. Ils sont inséré·e·s sur le marché du travail et ont des emplois comme serveuse et serveur, livreuse et livreur de produits pharmaceutiques, employé·e de station-service, ils disent ne pas craindre la police et mettent en avant leur statut d'étudiant·e lors de leurs recherches d'emploi.

> *Tu es à l'université, tu parles bien le français, tu as l'air bien intégrée (...) ils ne se posent même pas la question si tu as un permis ou pas (...).* (Catarina, 22 ans, arrivée à 14 ans, sans autorisation de séjour, en études)

Le fait de parler couramment la langue du pays d'accueil est perçu par l'extérieur comme le signe d'une bonne intégration :

> *Témoigner de son insertion dans le tissu des relations sociales locales, par exemple dans l'espace de voisinage en maîtrisant la langue orale du lieu de résidence, y compris dans ses versions dialectales, est un critère d'intégration important aux yeux des Suisses.* (Ossipow et Waldis 2003, 393)

Le sentiment d'une bonne intégration, combiné à l'impression d'« avoir de la chance », tout comme le fait de se retrouver dans un réseau social d'ami·e·s et de connaissances variées sont des éléments souvent évoqués par les jeunes comme étant décisifs au moment de chercher du travail. Dans ce cas de figure, c'est le statut d'étudiant·e qui joue un rôle essentiel dans l'insertion sur le marché du travail, offrant une place dans la société et conférant un statut socialement valorisé qui se substitue à celui de *sans-papiers :*

> *[J]e me sens vraiment comme quelqu'un qui est ici (…) parce que je suis prise comme telle, à l'uni je suis prise comme telle, à l'école j'ai toujours été prise comme ça parce que, ben j'étais en train d'étudier. Je n'ai jamais été prise comme une étrangère qui n'a pas de papiers (…) Comme moi je t'ai dit, quand je cherche un travail le seul fait de dire que je suis étudiante, ça leur plaît beaucoup (…).* (Sara, 22 ans, arrivée à 14 ans, sans autorisation de séjour, en études)

En jouant du statut d'étudiant·e, certain·e·s arrivent à obtenir un travail et sont en mesure de se distancier du statut d'enfant de parents migrant·e·s sans-papiers pour se construire autour de celui d'un·e étudiant·e qui travaille. C'est la combinaison études et travail qui fait sens et permet de s'identifier aux autres jeunes de leur âge qui peuvent avoir accès à certains types de biens de consommation. L'expérience du travail peut aussi mener à une prise de conscience personnelle de la valeur de l'argent et du travail comme voie d'acquisition de ressources financières. Cette perception amène Sara à reconsidérer son comportement de consommation :

> *[T]u valorises l'argent beaucoup aussi (…) Avant je me disais ça : « ouais, ça c'est pas cher voilà je vais l'acheter. Maman tu me donnes pour ça ». Du moment qu'on commence à travailler, on se dit ça, ça coûte combien (…).* (Sara, 22 ans, arrivée à 14 ans, sans autorisation de séjour, en études)

Les petits travaux que ces jeunes effectuent leur donnent la possibilité de gagner de l'argent, d'apprendre progressivement à le gérer et ainsi de prendre des décisions d'ordre économique, en réfléchissant à leurs conséquences. Ces apprentissages font écho aux représentations des pratiques familiales appréhendées lors des premières années en Suisse. Ces expériences de travail permettent également aux jeunes d'acquérir une certaine connaissance directe du marché de l'emploi. Elles donnent l'opportunité de comprendre les modes de rémunération de certaines activités, d'apprendre à négocier le salaire proposé ainsi que de se familiariser avec les comportements à adopter lors d'un entretien d'embauche.

> *[T]u acquières de l'expérience. Maintenant quand je vais à un rendez-vous de travail (...) je suis à l'aise (...) quand je suis allée à ce tea-room-là (...) elle voulait me payer 18 et puis avec l'AVS tout ça, ça faisait 16 francs à peu près (...) je lui dis : oui mais (...) normalement vous payez 20 francs de l'heure (...) pour ça je ne travaille pas (...).* (Catarina, 22 ans, arrivée à 14 ans, sans autorisation de séjour, en études)

Comment ces diverses compétences, acquises grâce à l'insertion sur le marché de l'emploi, influencent-elles le processus d'autonomisation des jeunes interviewé·e·s dans le cadre de notre étude ?

Le fait d'avoir un petit revenu, de pouvoir le gérer et en disposer, place les jeunes dans une position différente au sein de la famille et vis-à-vis de leurs parents. D'une part, elles et ils peuvent prendre leurs propres décisions tout en s'inspirant du modèle parental, comme l'explique Sara, dont le comportement de consommation actuel est influencé par les modes d'utilisation du revenu observés et vécus lors de sa socialisation familiale :

> *[I]l y a cette question : est-ce que je peux me le permettre ou pas ? (...) Il faut que je choisisse parce que je ne peux pas tout faire, et puis il faut que je me dise : est-ce que ça me convient ou pas (...) et après un moment je décide (...).* (Sara, 22 ans, arrivée à 14 ans, sans autorisation de séjour, en études)

D'autre part, ces jeunes, en se sentant moins dépendant·e·s financièrement de leurs parents, peuvent s'affranchir de la tutelle familiale dans certaines sphères. Comme le dit Thomas, il y a « plus de liberté envers les parents (...) parce qu'il n'y a plus besoin de leur demander de l'argent pour sortir, pour faire quelque chose (...) » (Thomas, 19 ans, arrivé à 9 ans, autorisation obtenue depuis 3 ans, en études).

Par ailleurs, en travaillant, ces jeunes assument des responsabilités propres ; ils sont également responsables vis-à-vis de leur employeur et de leurs collègues. Ainsi, l'autonomie s'acquiert également en s'appropriant certaines règles sociales :

> *Et lui dire : bon moi j'ai des responsabilités, je sais que je dois me lever à telle heure (...) je dois aller à telle heure au travail, je ne peux pas manquer (...).* (Catarina, 22 ans, arrivée à 14 ans, sans autorisation de séjour, en études)

Les parents qui sont témoins du comportement de leurs enfants portent un regard positif sur cette prise de responsabilités.

> *Je ne sais pas comment l'expliquer mais tes parents ils te voient aussi autrement. Ils te voient comme quelqu'un de plus responsable. Ils ne te voient pas comme la petite fille qui ne fait rien, qui ne travaille pas (...) quelqu'un qui (...) est dans la vie active, quelqu'un qui comprend ce que c'est de l'argent (...) ils ont un autre regard envers toi et puis toi en même temps tu prends*

> *plus d'ailes pour voler un peu (…).* (Sara, 22 ans, arrivée à 14 ans, sans autorisation de séjour, en études)

Cette citation montre l'impact en termes de confiance en soi de ce changement de perspective parentale malgré l'hétéronomie qui subsiste dans certaines sphères.

5.2 L'insertion impossible : les jeunes hors cursus de formation

Faute d'un permis de séjour, six jeunes qui n'ont pas pu suivre une formation professionnelle se sont vu refuser à plusieurs reprises des places d'apprentissage. Face à cette difficulté majeure, ces jeunes se tournent vers le marché de l'emploi, contraints alors à faire du travail l'élément central de leur vie en Suisse. Ces jeunes sans diplôme professionnel cherchent du travail dans la construction, l'hôtellerie ou l'économie domestique mais peinent à trouver un emploi, même précaire – même si nous examinerons plus bas une situation qui représente une exception à cette règle. Face à la question des employeuses et employeurs concernant leur formation et leur emploi actuels, les jeunes se voient forcé·e·s d'admettre leur statut de *sans-papiers*. Dans ces circonstances, le fait d'avoir grandi en Suisse, d'y avoir été scolarisé·e·s et de parler couramment le français semble passer au second plan. Si le statut d'étudiant·e peut prendre le pas sur celui de *sans-papiers* et faciliter l'entrée sur le marché de travail, pour les *jeunes hors cursus de formation* c'est au moment de la recherche d'un emploi que le statut de *sans-papiers* prend le dessus.

Quel impact cette difficile insertion dans le marché du travail a-t-elle en termes de processus d'autonomisation des jeunes interviewé·e·s dans le cadre de cette enquête ? La citation ci-dessous montre que pour certains jeunes le processus d'autonomisation (« se sentir adulte ») est directement lié à l'accès au travail. Ils expriment fortement un besoin d'indépendance financière à travers le travail qui semble difficilement accessible dans les conditions actuelles :

> *Moi, je n'ai pas l'impression d'être adulte non (…) je ne suis pas encore adulte. [Et pourquoi tu ne te sens pas encore adulte ?] (…) parce que je n'ai pas la responsabilité du travail (…) si j'avais un travail je pourrais me sentir plus adulte que maintenant, mais sinon je ne me sens pas vraiment adulte.* (José, 20 ans, arrivé à 13 ans, sans autorisation de séjour, sans emploi)

Quant aux parents, c'est également par le biais du travail qu'ils reconnaissent un sens des responsabilités et une maturité à leurs enfants. Le témoignage de José le met bien en évidence :

> *[L]à elle commence à désespérer, ça fait trop longtemps que je ne fais rien. Puis ma mère, elle n'arrive pas à comprendre que ce n'est pas ma faute (…). J'ai l'impression qu'elle veut que je fasse plus que ce que je peux faire. Là je commence un peu à saturer psychologiquement (…).* (José, 20 ans, arrivé à 13 ans, sans autorisation de séjour, sans emploi)

Si les points de vue des jeunes et des parents se rejoignent sur l'importance du travail dans le processus d'autonomisation, les jeunes interviewé·e·s dans le cadre de notre étude mettent également en évidence des critères subjectifs : « En fait, moi je trouve que je suis très mature, à cause de tout ce que j'ai vécu (...) » (Maria, 20 ans, arrivée à 12 ans, sans autorisation de séjour, sans emploi). Ce sentiment d'avoir mûri à travers des expériences, dont celle de la migration, provient en particulier de la comparaison avec d'autres jeunes, suisses ou au bénéfice d'un permis de séjour et n'ayant connu ni l'expérience des privations matérielles, ni celle des séparations familiales, ni celle du stress associé à l'absence de statut juridique. Ce sentiment de maturité personnelle n'est cependant pas associé à une indépendance économique ; il n'a également pas pour conséquence une reconnaissance de leur autonomie et du statut adulte par les parents qui le subordonnent à l'accès au marché du travail. Nos données font état d'une tension entre l'autonomie (sentiment de maturité ressenti par les jeunes) et le regard parental qui les jugent comme immatures et pas encore responsables. José met en évidence cet aspect :

> *[Q]uand je vois ma mère adulte comme elle est (...) il y a d'autres adultes qui sont aussi comme ça (...) je préfère rester jeune (...) de la façon dont ils nous voient (...) on dirait qu'ils nous considèrent vraiment comme des bons à rien des fois (...).* (José, 20 ans, arrivé à 13 ans, sans autorisation de séjour, sans emploi)

Malgré sa contestation de la validité du regard des adultes, José lui est « soumis ». Pour les jeunes qui désirent accéder à une indépendance en termes économiques et en matière de logement, il est difficile d'imaginer un processus d'autonomisation sans trouver un emploi.

La seule personne de notre échantillon qui fait figure d'exception est Luis. La mobilisation de différentes ressources (ami·e·s suisses ou possédant un permis de séjour, un réseau important lié au groupe de musique dont il fait partie, etc.) lui a permis de surmonter l'obstacle de l'absence de statut légal et d'obtenir un emploi. Il exerce une activité lucrative régulière (aide de cuisine) depuis 6 mois. Engagé *au gris* avec un salaire de CHF 2 000.–, il finance une formation qu'il vient d'entamer dans une école privée de musique et de production. Il prend ainsi en charge sa formation et décharge, en même temps, ses parents d'une de leurs obligations. Il assume un comportement de responsabilité économique, gère son argent et le dépense de manière réfléchie et solidaire vis-à-vis de ses parents :

> *Déjà si je ne paie pas l'école, les CHF 1 800.– ben c'est déjà un peu trop si eux ils paient (...) je me dis comme il y a le nouveau petit, ça va être plus dur et tout. C'est pour ça que je dis non, je préfère travailler.* (Luis, 18 ans, arrivé à 12 ans, sans autorisation de séjour, en emploi)

En obtenant peu à peu ce statut de travailleur, il rompt progressivement les liens de dépendance (financière) vis-à-vis de ses parents et s'en détache en devenant de plus en plus autonome. Il songe à quitter le foyer parental, mais seulement lorsque son salaire le permettra.

Les parents de Luis, quant à eux, reconnaissent le sens des responsabilités de leur fils, dont le mode de vie reproduit, d'une certaine manière, les comportements parentaux. Pour Luis, de même que pour ses parents, les projets gravitent actuellement autour du travail. Luis, comme ses parents, cherche à donner du sens à sa vie et à la structurer autour du travail.

Ainsi, pour les *jeunes hors cursus de formation*, le processus d'autonomisation prend une toute autre coloration que pour les étudiant·e·s. Ces dernières et derniers se voient comme des personnes en formation qui travaillent « à côté » et s'autonomisent de leurs parents par une identification au modèle d'intégration de la société suisse. A contrario, les *jeunes hors cursus de formation*, dont le statut de *sans-papiers* devient prépondérant, cherchent à s'autonomiser en obtenant le plus rapidement possible le statut de travailleuse ou travailleur et en quittant le foyer parental. Or l'absence d'un permis de séjour rend cette entrée sur le marché du travail tant convoitée très problématique. Si un sentiment de maturité ou d'autonomie existe bien chez ces jeunes, elle n'est pas reconnue par les parents ou par d'autres adultes qui associent l'autonomie à l'indépendance économique.

6 Conclusion

Nous avons montré dans cet article comment les jeunes Latino-américain·e·s sans autorisation de séjour interrogé·e·s lors d'une enquête qualitative construisent un rapport à l'argent et au travail à partir de la socialisation familiale et des premières expériences ou confrontations avec le marché de l'emploi. Si l'obtention d'un revenu apparaît, aux yeux de ces jeunes, comme une condition essentielle du processus d'autonomisation, elles et ils connaissent, en raison de la précarité de leur statut de séjour, des difficultés importantes pour accéder au marché du travail et donc à une source de revenus. Si certain·e·s jeunes contournent cet important obstacle et parviennent à s'insérer dans le marché du travail (étudiant·e·s qui travaillent), pour d'autres *(jeunes hors cursus de formation)*, l'accès à ce marché est fortement limité. Ces trajectoires se distinguent ainsi non seulement en termes d'insertion professionnelle mais donnent aussi lieu à des processus d'autonomisation et d'indépendance économique différenciés.

Face à l'importance accordée par les parents au travail, certain·e·s jeunes parviennent à réaliser les aspirations des parents en mobilisant une gamme de ressources acquises durant la socialisation familiale et à reproduire le modèle familial transmis en négociant des espaces d'autonomie. D'autres jeunes, se trouvant dans une impasse,

ne sont en mesure ni d'entrer dans un processus de formation ni de s'insérer dans le marché de l'emploi ; leur processus d'autonomisation se trouve entravé. Les obstacles légaux et statutaires mettent ainsi clairement en péril la reproduction d'un modèle de socialisation économique parental.

Nous avons également relevé la dissonance que certain·e·s jeunes peuvent percevoir entre leur ressenti personnel (sentiment d'autonomie) et le regard qu'on porte sur ces derniers. Leur sentiment de maturité en référence à un statut précaire et à un vécu d'immigré·e n'est pas pris en compte par les adultes en général et par les parents en particulier qui considèrent l'autonomie comme subordonnée à l'indépendance financière – donc à l'entrée sur le marché du travail.

En conclusion, nous pouvons relever, d'une part, que même si l'absence de statut légal détermine très fortement les trajectoires des parents, la socialisation des enfants et la formation des jeunes, la prééminence de ce facteur est nuancée par les situations particulières des jeunes ; les circonstances spécifiques de leur parcours ont pour effet soit de renforcer le caractère stigmatisant du statut de *sans-papiers*, soit de le diminuer. Ce constat nous mène à questionner l'utilisation d'une catégorie aussi large que celle de « personnes sans autorisation de séjour » pour rendre compte des réalités sociales très diversifiées qu'elle recouvre.

7 Références bibliographiques

Avenel, Cyprien. 2006. Quelle autonomie pour les jeunes issus de l'immigration maghrébine ? Pp. 211–227 in *Devenir adulte aujourd'hui. Perspectives internationales*, dirigé par Claire Bidart. Paris : L'Harmattan.

Bertaux, Daniel. 2005. *L'enquête et ses méthodes : le récit de vie.* Paris : Armand Colin.

Bidart, Claire et Daniel Lavenu. 2006. Se dire adulte en France : le poids des origines sociales. Pp. 163–180 in *Devenir adulte aujourd'hui. Perspectives internationales*, dirigé par Claire Bidart. Paris : L'Harmattan.

BIT (Bureau international du travail). 2002. *Travail décent et économie informelle. Rapport VI dans le cadre de la Conférence internationale du travail.* Genève : BIT.

Bolzman, Claudio, Rosita Fibbi et Marie Vial. 2003. *Secondas – Secondos. Le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse.* Zurich : Seismo.

Canton de Vaud. 2014. Une école de qualité pour tous. Canton de Vaud, http://www.vaud.ch/fr/atouts/formation/systeme-scolaire/ (10.09.2014).

Carbajal, Myrian. 2004. Les actrices de l'ombre. La réappropriation identitaire des femmes latino-américaines sans-papiers en Suisse. Thèse de doctorat, Université de Fribourg, Suisse, http://ethesis.unifr.ch/theses/downloads.php?file=CarbajalM.pdf (10.02.2014).

Carbajal, Myrian. 2007. Femmes latino-américaines sans-papiers en Suisse. Analyse de projets migratoires, logiques d'action et modes de vie. Pp. 367–385 in *Femmes et mobilités*, dirigé par Claire Gavray. Marcinelle : Editions Cortext.

Carbajal, Myrian et Nathalie Ljuslin. 2010. Jeunes sans-papiers d'Amérique latine en Suisse ou devenir adulte sur fond de recompositions de rôles. *Lien social et Politiques* 64 : 125–135.

Chaïb, Sabah. 2004. Femmes, migration et marché du travail en France. *Les cahiers du CEDREF* 12: 211–237.

Cicchelli, Vincenzo. 2000. Etre pris en charge par ses parents. Portraits de la gêne et de l'aisance exprimées par les étudiants. *Lien social et Politiques* 43: 67–79.

Crespo, Lorena et Véronique Locher-Tobon. 2004. «Vivre avec». Voyage à travers l'existence des adolescents sud-américains provisoirement sans statut légal. Mémoire de licence en sciences de l'éducation, Université de Genève, Suisse.

Darmon, Muriel. 2012. *La socialisation*. Paris: Armand Colin.

De Singly, François. 2000. Penser autrement la jeunesse. *Lien social et Politiques* 43: 9–21.

Eckert, Henri. 2009. Etudier, travailler... Les jeunes entre désir d'autonomie et contrainte sociale. *Sociologie et sociétés* 41: 239–261.

Efionayi-Mäder, Denise, Silvia Schönenberger et Ilka Steiner. 2010. *Visage des sans-papiers en Suisse*. Berne-Wabern: Commission fédérale pour les questions de migration.

Fibbi, Rosita et Denise Efionayi-Mäder. 2008. «Questions d'éducation dans les familles migrantes» Pp. 48–66 in *Famille – éducation – formation*. Rapport réalisé sur mandat de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), édité par Denise Efionayi-Mäder, Claudia Ermert Kaufmann, Rosita Fibbi et al. Berne: COFF.

Fibbi, Rosita, Bülent Kaya et Etienne Piguet. 2003. *Le passeport ou le diplôme? Etude des discriminations à l'embauche des jeunes issus de la migration*. Rapport de recherche 31/2003. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Fibbi, Rosita et Mathias Lercher. 2007. *Transition à la vie adulte des jeunes issus de la migration: dynamique intergénérationnelle et outcomes sociaux*. Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Galland, Olivier. 1997. *L'entrée des jeunes dans la vie adulte*. Paris: La Documentation française.

Kennedy, Paul et Victor Roudometof. 2002. Communities across borders under globalising conditions: new immigrants and transnational cultures. *Working Papers Series* 01–17. Transnational Communities Programme, University of Oxford, http://www.transcomm.ox.ac.uk/working%20papers/WPTC-01-17%20Kennedy.pdf (15.03.2010).

Krummenacher, Jürg. 2008. «Introduction» Pp. 8–9 in *Famille – éducation – formation*. Rapport réalisé sur mandat de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), édité par Denise Efionayi-Mäder, Claudia Ermert Kaufmann, Rosita Fibbi et al. Berne: COFF.

LEtr (Loi fédérale sur les étrangers du 16 décembre 2005). 2014. Etat le 1er février 2014. RS 142.20. Berne: Confédération suisse, http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020232/201402010000/142.20.pdf (01.03.2014).

Leuenberger, Petra. 2007. «Und ständig diese Angst» Pp. 28–67 In *Zukunft Schwarzarbeit?*, édité par Pierre-Alain Niklaus et Hans Schäppi. Zurich: Edition 8.

Lévy, Kelly. 2004. *De l'intégration à la «deintégration»*. Mémoire de licence. Université de Fribourg, Suisse.

Longchamp, Claude, Monia Aebersold, Bianca Rousselot et Silvia Ratelband-Pally. 2005. *Sans Papiers in der Schweiz: Arbeitsmarkt, nicht Asylpolitik ist entscheidend*. Berne: GFS.

Molgat, Marc. 2011. «De ‹l'âge adulte émergent› aux transitions: comment comprendre la jeunesse d'aujourd'hui?» Pp. 33–55 in *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté*, dirigé par Martin Goyette, Annie Pontbriand et Céline Bellot. Québec: Presses de l'Université de Québec.

Moriau, Jacques. 2011. «Sois autonome! Les paradoxes des politiques publiques à destination des jeunes adultes en difficulté» Pp. 15–32 in *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté*, dirigé par Martin Goyette, Annie Pontbriand et Céline Bellot. Québec: Presses de l'Université de Québec.

OASA (Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative du 24 octobre 2007). 2014. Etat le 1er janvier 2014. RS 142.201. Berne: Confédération suisse, http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20070993/index.html#a30a (01.03.2014).

Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers. 09.09.2014. L'accès à l'apprentissage des jeunes rudement mis à l'épreuve. Observatoire du droit d'asile et des étrangers, http://www.odae-romand.ch/spip.php?article584 (10.09.2014).http://odae-romand.ch/spip.php?article584

OFS (Office fédéral de la statistique). 2014. Population résidante permanente étrangère selon la nationalité. Tableau je-f-01.03.01.01.03. Neuchâtel: OFS, http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/key/01/01.html (05.10.2014).

Ossipow, Laurence et Barbara Waldis. 2003. «Couples binationaux et sociétés multiculturelles» Pp. 375–403 in *Les migrations et la Suisse*, édité par Hans-Rudolf Wicker et Rosita Fibbi. Berne: Seismo.

Perregaux, Christiane. 2007. « Vivre avec la clandestinité: la parole à des jeunes latino-americains » Pp. 201–213 in *La Suisse au rythme latino*, édité par Claudio Bolzman, Myrian Carbajal et Giuditta Mainardi. Genève: IES.

Piguet, Etienne et Stefano Losa. 2002. *Travailleurs de l'ombre? Demande de main-d'œuvre du domaine de l'asile et ampleur de l'emploi d'étrangers non déclarés en Suisse.* Zurich: Editions Seismo.

SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation). 2014. La formation professionnelle en Suisse. Berne: SEFRI.

Türker, Ismaël. 2005. Sortir de l'ombre: organiser les travailleurs-euses domestiques. Présentation Powerpoint. Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs, Genève, http://www.etuc.org/IMG/ppt/Travail-domestique-Turker-SIT-presentation.ppt (10.02.2014).

Valli, Marcelo. 2003. *Les migrants sans permis de séjour à Lausanne. Rapport réalisé sur mandat de la Municipalité de Lausanne.* Lausanne: Municipalité de Lausanne, http://www.sans-papiers.ch/fileadmin/redaktion/Hintergrund/5FRStudie_Sans-P._in_Lausanne_2003.pdf (10.02.2014).

Van de Velde, Cécile. 2008. *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe.* Paris: Presse Universitaires de France.

Seismo

www.editions-seismo.ch / info@editions-seismo.ch
www.seismoverlag.ch / info@seismoverlag.ch

Terrains des sciences sociales

Thomas David, André Mach, Martin Lüpold, Gerhard Schnyder

De la «Forteresse des Alpes» à la valeur actionnariale

Histoire de la gouvernance d'entreprise suisse (1880–2010)

504 pages, SFr. 58.—/Euro 49.—
ISBN 978-2-88351-059-3

Du grounding de Swissair au scandale des rémunérations des dirigeants en passant par le marasme touchant certains fleurons de l'économie nationale, les enjeux de la gouvernance d'entreprise helvétique sont depuis la fin des années 1990 d'une actualité brûlante. Ce livre offre un éclairage historique de ces enjeux en analysant l'évolution du cadre légal et des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise au cours du XXe siècle. Les auteurs mettent d'abord en évidence la consolidation progressive de la « forteresse des Alpes », caractérisée par la concentration du pouvoir entre les mains d'un cercle restreint d'acteurs (gros actionnaires historiques et dirigeants des grandes sociétés et banques). L'ouvrage décrit ensuite les transformations radicales de ce modèle au cours des vingt-cinq dernières années sous l'effet de la libéralisation des marchés financiers et de l'affirmation de nouveaux acteurs, investisseurs institutionnels et raiders notamment. Cette redéfinition de la gouvernance d'entreprise, dès lors davantage orientée vers la satisfaction des actionnaires, s'est accompagnée d'une transformation du profil des élites économiques.

Thomas David est professeur à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne et directeur du Collège des Humanités à l'EPFL.

André Mach est maître d'enseignement et de recherche à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne.

Martin Lüpold, historien, est archiviste aux Archives économiques suisses et bibliothécaire à la Bibliothèque universitaire de Bâle.

Gerhard Schnyder est senior lecturer à la Faculty of Social Science and Public Policy au King's College de Londres.